

### 1941 Naissance de l'ACVH

Au cours de diverses réunions, le Comité de l'Association vaudoise des intérêts touristiques - c'est ainsi que s'appelait alors l'Office du tourisme du canton de Vaud - avait déploré l'absence d'une forte organisation cantonale hôtelière et exprimé l'espoir qu'elle fût créée.

M. F. Tissot prit une première initiative - et il en a pris d'autres depuis - celle de convoquer une assemblée d'information qui fut réunie à Lausanne le 27 novembre 1940.

Les personnes suivantes étaient présentes et décidèrent la fondation d'une association cantonal hôtelière et en adoptèrent les statuts provisoires :

- Lausanne : L. Poltera, W. Muller, R. Chaudet, E. Lenz
- Montreux : R. Mojonnet, A. Hayoz, J. Mermod
- Vevey : P. Droz, L. Niess
- O.N.S.T : P. Budry
- A.V.I.T. : R.-A. Albas.

Les sections vaudoises de la Société suisse des hôteliers, à savoir Château-d'Oex, Les Diablerets, Lausanne, Leysin, Montreux, Vevey et Villars, agissaient jusqu'alors en ordre dispersé ; leurs représentants n'avaient entre eux que des contacts rares et informels ; une politique hôtelière vaudoise n'existait pas ; l'avis de l'hôtellerie ne pouvait pas être sollicité par l'un ou l'autre des services de l'Etat, faute de savoir à qui s'adresser.

Il est fort heureux que l'assemblée du 27 novembre 1940, pourtant peu revêtue, ait décidé de mettre un terme à cet état d'infériorité, de donner l'occasion aux sections vaudoises de se rencontrer et d'associer aussi aux destinées de l'hôtellerie vaudoise les hôteliers établis dans les localités plus petites que celles abritant les sept groupements organisés.

Au point de vue financier, en cette première année d'activité, les finances d'entrée et les cotisations ont produit 1'200 francs, alors que les dépenses se sont élevées à 327 francs. Bien modeste début d'une association dont l'importance, dans le domaine financier aussi, devrait croître rapidement.

Parmi les premières dispositions qui ont été prises, deux méritent d'être relevées :

- La proposition faite au Département de justice et police de prévoir deux patentes distinctes, soit :
  - o avec patente de base pour l'exploitation de l'établissement
  - o une patente pour la vente des boissons, dont le montant varierait suivant les recettes de cave.
- L'appui complet au projet de création du registre professionnel.

C'est en cette année 1941 qu'ont aussi débuté les pourparlers relatifs à l'établissement d'un contrat collectif de travail dans l'hôtellerie et la restauration. Ce premier contrat, signé en 1943, fut suivi de deux autres, le dernier ayant été signé au début de l'année 1964 ; le premier contrat a été en vigueur jusqu'au 30 juin 1947.

**1943**

## **Constitution de la Caisse d'allocations familiales HOCAR (hôteliers, cafetiers et restaurateurs)**

Cette année a marqué une étape extrêmement importante dans l'existence de l'Association qui a étendu son action au domaine social.

La loi cantonale, instituant des allocations familiales pour les salariés, avait été votée par le Grand Conseil le 26 mai 1943. Les patrons devaient se déterminer dans un délai assez bref (1er juillet) s'ils voulaient adhérer à une caisse professionnelle ou interprofessionnelle.

Lors de l'assemblée générale du 19 juin 1943, M. F. Tissot exposa les résultats d'une étude entreprise dans divers milieux et souligna l'intérêt évident de l'hôtellerie de créer sa propre caisse professionnelle avec des prestations inférieures à celles que les membres auraient à verser à la Caisse cantonale, les allocations aux employés restant les mêmes. La proposition fut acceptée à l'unanimité. L'ACVH décida la constitution d'une caisse d'allocations familiales et exprima le vœux qu'elle puisse l'être en accord et en collaboration avec la Société vaudoise des cafetiers et restaurateurs.

Rendons hommage à la mémoire du Conseiller d'Etat qui dirigeait alors le Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, M. Ferdinand Porchet. IL avait donné son accord au projet du président de l'Association et marqué ainsi sa confiance dans l'hôtellerie vaudoise.

L'accord souhaité avec la SVCR ayant été rapidement conclu, la Caisse HOCAR (hôteliers, cafetiers et restaurateurs) fut fondée dans les délais. Elle prit domicile à Montreux, dans les locaux de l'agence de la Banque cantonale vaudoise et occupait deux fonctionnaires.

Au cours de cette même assemblée de 1943, les statuts furent complétés par une adjonction (importante) à l'article 2, précisant que l'ACVH forme une section de la Société suisse des hôteliers, sur le même plan et avec les mêmes droits que les sept sections vaudoises.

**1944**

## **Le premier mandat de trois ans du Comité doit être renouvelé**

Le premier Comité, élu le 31 janvier 1941, était arrivé au terme de son mandat de 3 ans ; il fut confirmé et complété par l'assemblée du 22 mai 1944.

**1945**

## **L'ACVH s'affermir de plus en plus...**

Pour la première fois, la presse fut conviée à l'assemblée générale ainsi que quelques invités. Pour la première fois aussi, les délégués des sections et des membres libres furent relativement nombreux. Il faut dire que l'ACVH s'affirmait de plus en plus, que ses ressources avaient augmenté (versement de la Caisse HOCAR rendu possible grâce à un complément apporté volontairement aux contributions patronales). Cette situation toute nouvelle devait permettre la diminution de la cotisation de chaque membre, ramenée de Fr. 5.- à Fr. 1.- ; la cotisation fut dès lors purement symbolique.

Une enquête a été ouverte auprès des membres en vue de l'extension aux patrons des contributions des allocations familiales. Elle n'a pas donné de résultat, plus du 40% des questionnaires n'étant pas rentré.

De nouveaux problèmes ont surgi durant cet exercice et parmi eux :

- la loi cantonale sur les patentes
- l'édition d'un guide des hôtels du canton
- l'action de rénovation de l'hôtellerie
- les projets de construction de nouveaux hôtels.

L'année 1945 marque une étape importante dans le développement de la Caisse HOCAR.

En effet, les membres de l'ACVH et ceux de la Société des cafetiers et restaurateurs étaient alors affiliés, pour le régime des allocations aux militaires, à la Caisse ICA à Lausanne, qui fut dissoute avec effet au 28 février 1944. Grâce à l'intervention de M. F. Tissot, la Caisse HOCAR fut alors autorisée dès le 1er mars 1945 à devenir agence de la Caisse cantonale de compensation en ce qui concerne le régime des allocations aux militaires pour tous les membres des deux associations fondatrices. Le personnel de la Caisse passa de deux à sept et M. Pête fut engagé comme gérant.

**1946-1947**

## **Nouvelle consécration de l'ACVH**

Nouvelle consécration de l'ACVH, qui est de plus en plus consultée par les services de l'Etat ayant à connaître des problèmes de l'hôtellerie. C'est ainsi que l'Association est appelée à donner son préavis quant à l'ouverture d'un nouvel hôtel ou la transformation d'un établissement existant.

Des relations toujours plus étroites sont menées :

- avec l'Office du tourisme du canton de Vaud (qui assume le secrétariat de l'ACVH)
- avec l'Office cantonal du travail (main-d'œuvre étrangère)
- avec les "Groupements patronaux vaudois"
- avec la Chambre vaudoise des métiers.

Le groupement des établissements médicaux privés est fondé sous la forme d'une section de l'ACVH et cette dernière collabore à l'étude d'un contrat spéciale de travail.

M. M. Budliger, secrétaire de la Société des hôteliers, a renseigné les membres, lors d'une assemblée générale, sur les travaux en cours en vue de la mise sur pied, sur le plan fédéral, d'un contrat collectif de travail... Cette nouvelle est accueillie avec un très grand intérêt, intérêt qui ne s'est pas démenti depuis et qui est toujours très vivant.

Les hôteliers ont été aussi informés des démarches faites par la SSH pour faciliter la venue en Suisse et l'engagement de personnel étranger (les années se suivent et se ressemblent !).

A la fin de l'année 1947, l'ACVH disposait déjà d'un avoir important qui lui permettait d'envisager l'avenir avec une certaine tranquillité.

Dans le domaine social, la SSH a créé sa caisse d'allocations familiales par décision du 27 juin 1946 et M. F. Tissot en a été nommé président, en raison des expériences acquises dans notre canton. Cette caisse dont la juridiction s'étend à tous les autres cantons va, au cours des années, prendre un essor considérable. Elle épargnera des sommes importantes à ses membres qui auraient dû sans cela adhérer à d'autres caisses dont les cotisations sont beaucoup plus élevées.

Le 6 juillet 1947, le peuple suisse a accepté à une très forte majorité le projet de la loi sur l'AVS. L'assemblée générale annuelle des délégués de la SSH de la même année a décidé de créer sa caisse professionnelle AVS qui est entrée en fonction le 1er janvier 1948 et qui a pris le nom de caisse HOTELA.

Sur l'initiative de M. F. Tissot, toutes les caisses sociales de la SSH et de l'ACVH, auront leur siège à Montreux et leur gérance en sera confiée à M. C. Pête.

## 1948

### **Le problème des travailleurs étrangers est déjà latent**

Le Comité a été préoccupé par l'attitude des autorités administratives en matière d'autorisation de travail à des employés étrangers. Il a exprimé le vœux, dans les requêtes, que la situation si particulière de l'hôtellerie soit prise en considération et a relevé la difficulté pour les établissements situés loin des centres de trouver de la main-d'œuvre qualifiée.

L'ACVH a décidé d'adhérer à l'Office national suisse du tourisme à Zurich et de lui verser une cotisation annuelle.

Elle a également décidé d'accorder son appui à la Fédération suisse du tourisme à Berne.

Elle a aussi décidé de verser, en cette année-là et à l'avenir, des contributions spéciales aux sections afin de leur permettre de faire mieux face encore aux obligations qui leur incombent dans le domaine de la propagande et de la défense des intérêts professionnels. Cette décision a été ratifiée sans peine - et sans discussion - par l'assemblée générale.

## 1949

### **Entre autres... sortie du premier guide des hôtels vaudois et subvention de la promotion Outre-atlantique**

On se préoccupe beaucoup de l'agrandissement de certains établissements à Vevey et à Villars en relevant la manière élégante avec laquelle ils ont été camouflés. A cette époque, on en était encore au régime protectionniste officiel qui prescrivait l'agrandissement d'établissements existants.

Le guide complet des hôtels et pensions du canton a été édité pour la première fois. Le tirage a été fort modeste puisqu'il n'a été que de 15'000 exemplaires. Aujourd'hui, compte tenu des demandes et des expériences faites, le tirage a été porté à

Le Comité a subsidié le premier voyage collectif effectué aux Etats-Unis et auquel l'un de ses membres (Lausanne) et les directeurs des offices locaux de Lausanne et Montreux ont participé.

Le problème des examens en vue de l'octroi des patentes a été une fois de plus examiné au cours d'entretiens qui ont eu lieu avec le Département de justice et police. Des suggestions ont été faites en vue d'un changement des systèmes en vigueur.

Une fois de plus aussi, la question de l'assujettissement des hôtes étrangers à l'impôt a été invoqué ; des pourparlers ont eu lieu à ce sujet avec le Département des finances conjointement avec d'autres organisations touristiques.

L'ACVH s'est préoccupée de la propagande faite par la Compagnie générale de navigation pour transporter des touristes vers les stations de la Haute-Savoie, en particulier en hiver ; mais elle a bien vite constaté qu'une opposition ou une critique serait absolument vaine.